



SESSION PLENIERE DES 21 ET 22 MARS 2022
SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET
D'INTERNATIONALISATION

La Région a présenté le SRDEII (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), le précédent ayant été élaboré pour la période 2017 2020.

Le CESER a rédigé un avis que la CGT a jugé acceptable et a voté.

LE SRDEII

Le document régional présente sur 90 pages, les orientations de la Région, en 5 axes et 25 priorités.

Les axes sont les suivants :

- Faire des révolutions numériques et écologiques le socle de notre réindustrialisation
- Préserver l'ancrage territorial de « nos » savoir-faire et les valoriser à l'international
- Construire une nouvelle gouvernance économique territoriale conjuguant proximité et simplification au service de nos acteurs
- Défendre et soutenir le développement d'infrastructures performantes .
- Relever le défi des compétences d'aujourd'hui et demain

Ce document apporte peu de renouvellement par rapport au précédent SRDEII, la Région considérant que l'action menée depuis 2017 est satisfaisante.

L'AVIS DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER)

Le CESER regrette que les effets du précédent SRDEII 2017 2020 n'aient pas été évalués.

Il invite à prendre conscience du contexte actuel inédit traversé d'enjeux antagonistes et d'injonctions contradictoires : Comment concilier les enjeux environnementaux, écologiques, sociaux et économiques ? Comment faire face aux conflits d'usage et concilier les activités sur les territoires ? Comment faire coïncider l'ambition de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (« zéro artificialisation nette ») avec l'attractivité régionale (démographique, résidentielle et économique) ?

Il note avec satisfaction qu'une priorité porte sur la « réponse aux difficultés de recrutement sur les métiers en tension ». Au-delà des métiers en tension, il invite la Région à porter une vision prospective sur les métiers de demain, sur la manière de les exercer et sur les conditions de travail. La gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) doit être pleinement prise en compte tout au long de la mise en œuvre du schéma.

Il se réjouit que l'accompagnement à la relocalisation des activités productives constitue un fil conducteur qui irrigue plusieurs priorités du schéma.

Il souligne enfin qu'il est primordial que le SRDEII ne soit pas figé et qu'il puisse être évolutif. Il est également primordial d'observer en continue les effets de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine sur les entreprises ligériennes.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIANE OBLE LUE PAR CHRISTOPHE BESNARD

Le Ceser souligne dans son avis que le SRDEII doit porter une vision renouvelée des enjeux du développement économique. **La CGT partage ce constat d'une vision renouvelée et réaffirme qu'au regard des crises qui se succèdent, il serait temps de penser un autre modèle économique permettant de lier les différents enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans le cadre d'un développement durable, éthique, équitable et raisonnable.** Comme l'indique l'avis du Ceser, de nombreux défis sont à relever tels que celui de la souveraineté tant alimentaire, énergétique qu'industrielle, celui du dérèglement climatique avec les différents rapports du GIEC plus alarmants les uns que les autres ou encore la question des inégalités sociales qui se creusent, et qui nécessite une autre répartition des richesses pour plus de justice, et pour favoriser un développement économique au service de tous.

La CGT est globalement d'accord avec la priorisation des enjeux de l'avis. Elle rappelle toutefois certains points essentiels.

Notre région a besoin d'une politique industrielle organisée autour de grands programmes sur les questions de transports, de l'habitat, de l'énergie, des communications, de la culture, de l'alimentation notamment. A ce titre, les enjeux de relocalisation industrielle, de revalorisation des activités dites essentielles et de souveraineté alimentaire et énergétique sont primordiaux. Il est par exemple nécessaire de soutenir la recherche et l'innovation sur les énergies de demain, le recyclage, les réseaux intelligents et le stockage. La Région doit soutenir les filières liées aux matériaux biosourcés dans la construction. Elle doit soutenir les filières liées à l'économie circulaire. L'éco-conception des produits doit être généralisée ainsi que l'application du principe « éviter, réduire, compenser ». Enfin, la Région doit anticiper les enjeux démographiques et de santé, notamment les progrès médicaux. La CGT rappelle sa revendication d'une conditionnalité sociale, fiscale et environnementale des aides aux entreprises.

L'économie doit être au service des besoins humains, les évolutions technologiques et numériques également. Ces évolutions ne doivent pas avoir pour seul but la compétitivité des entreprises. La digitalisation et l'intelligence artificielle doivent permettre le progrès social, être encadrées par des normes éthiques, conduire à un partage des gains de productivité permettant la réduction du temps de travail et ne laisser personne sur le bord du chemin. Cela impose d'avoir une vision globale du développement, tous secteurs d'activités confondus. Enfin, l'impact écologique du

numérique doit être pris en compte.

Les travaux de recherche et d'innovations doivent irriguer l'ensemble des activités de la société pour répondre aux enjeux, aux besoins et aux transitions en cours et à venir sur le plan social, économique et environnemental.

A l'opposé d'une concurrence stérile entre les territoires, **la CGT revendique une coopération et une mutualisation de la recherche et du développement industriel entre les différentes régions françaises.** Au plan international, la Région doit faire pression pour une harmonisation par le haut des normes sociales et environnementales.

Enfin, la CGT rappelle que **c'est le travail qui doit s'adapter à l'Humain et non l'inverse.** Le développement économique nécessite une main d'œuvre hautement qualifiées et une augmentation de la connaissance. Il faut rompre avec l'individualisation des modes de travail et de management et redonner sa place aux collectifs de travail et à la notion d'organisation du travail. Il faut également revaloriser les emplois, améliorer les conditions de travail, mieux reconnaître les expériences professionnelles, mixer les expertises des jeunes et seniors, veiller à l'employabilité, anticiper les besoins et métiers de demain, remettre en marche l'ascenseur social et l'égalité des chances.

La CGT votera l'avis et remercie le rapporteur, la commission et le chargé d'étude.

VOTES : l'avis a été adopté par 73 pour et 1 abstention.

Membres de la commission chargée de l'économie, ayant travaillé sur le sujet : Diane Oble, Christophe Besnard, Yvic Kergroac'h, Marie-Colette Luneau, Didier Robert.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21